



PV FEU ROUGE grillé alors que j'avais prêté ma voiture

Par **martcol**, le **26/01/2012** à **15:44**

Bonjour, je viens de recevoir une amende pour un feu rouge grillé , flashé par un GTC GS11 FARECO FE, j'avais prêté ma voiture à un jeune conducteur. Suis-je obligée de payer cette amende, je ne veux pas dénoncer cette personne qui n'a que 6 points.C'est la première fois que cela m'arrive .Merci d'avance de votre réponse.

Par **razor2**, le **26/01/2012** à **17:14**

Bonjour, soit vous payez l'amende, et perdez les points, soit vous dénoncez le fautif et il recevra l'amende à ses nom et adresse, soit vous contestez sans le dénoncer. Dans ce dernier cas, soit vous pouvez prouver que vous n'êtes pas l'auteur de l'infraction et le pv pourrait être classé sans suite, soit vous ne pouvez pas le prouver et alors vous resterez redevable d'une amende pouvant s'élever à 750 euros, mais sans perte de points...